



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 15	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
Conseillers présents 10	
Quorum 6	
Affiché le : 09/10/2023	

Présents : LELIEVRE Jean-Pierre, BEAUDET Julie, BEAUDOIN Fabienne, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle, CAILLEAU Ludovic, FROMENTIN Jérôme, Gilbert POULEYN, PROVOST Audrey et THOMAS Alain

Absents excusés : BOUDONNET Fabrice, GOUGEON Sandrine, GUIHERY Jérôme

Absents : LE GOFF Patrick et BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : Gilbert POULEYN

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 29/08/2023 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Suivi des interventions et visite sécurité de la salle des fêtes
2. Fin travaux logement au 26 rue du Muguet et location
3. Investigation pannes électriques de l'Orée du Bois
4. Encadrement agent technique
5. Wifi mairie
6. Devis tables de ping-pong
7. Plantations école
8. Référent déontologue
9. Décisions modificatives budget assainissement
10. Projet pylône ATC pour déploiement réseaux télécommunication
11. Lotissement
12. Questions diverses : cours Yoga, réunion participation citoyenne, centre de loisirs de La Bazoge-Montpinçon

1) Suivi des interventions et visite sécurité de la salle des fêtes

Monsieur POULEYN explique au conseil que la visite sécurité du 12 août dernier dite RVRAT statuant sur la conformité des travaux effectués dans la salle communale s'est soldée par un rapport positif. Il a été diffusé à la commission de sécurité du SDIS. Une seule non-conformité est à traiter : pose d'un système automatique de porte type « groom » sur le bloc coupe-feu de la salle de stockage du gros matériel

2) Fin des travaux au logement 26 rue du Muguet et location

Les derniers travaux sont terminés (nouveau chauffe-eau, démontage urinoir, nettoyage des cuvettes de toilettes et pose des abattants). L'état des lieux a été fait avec le nouveau locataire. Il manque encore quelques ampoules et la poignée de la porte d'entrée est à changer.

L'entreprise LC menuiserie est sollicitée pour poser le groom du §1 et changer le mécanisme complet d'ouverture de cette porte.

3) Investigation pannes électriques de l'Orée du Bois

La situation est stabilisée. Il n'y a plus de problèmes constatés depuis l'installation du nouveau chauffe-eau dans le logement.

4) Encadrement agent technique

La discussion a porté sur la mise en place d'un calendrier des travaux récurrents à faire en cours d'année pour aider à la planification des travaux hebdomadaires. Il faut trouver une solution d'aide pour faire face au pic d'activités de printemps lorsque la pousse des végétaux est à son maximum

5) Wifi mairie

Il est souhaitable d'améliorer la couverture WIFI sur la mairie et la salle des fêtes pour permettre de travailler plus efficacement et permettre le contrôle à distance de la pompe à chaleur.

Le Conseil valide à l'unanimité la poursuite des études pour apporter une solution technique appropriée. (Routeur, prise CPL, autres possibilités ...)

La mise à niveau des équipements informatiques (ordinateur + vidéoprojecteur) est également acceptée par le conseil pour un prévisionnel sur le budget 2024. Monsieur POULEYN est en charge de ce dossier.

6) Devis tables de ping-pong

Madame PROVOST fait part au conseil d'un devis de l'ordre de 4000 € euros pour remettre une table de ping-pong sur la plaine de jeu. Cette idée de changement à l'identique pose question. Elle ne semble pas pertinente car il a été constaté que cet équipement était sous-employé ou détourné de sa fonction initiale. Un sondage sera fait auprès des jeunes utilisateurs pour voir quel autre aménagement public pourrait être placé à cet endroit.

7) Plantations école

Intervention de Madame Delphine OUVARD en tant que chargée de mission espaces verts, biodéchets et nature en ville du CPIE Mayenne – Bas Maine pour présenter leur contribution possible dans la réflexion sur la végétalisation de la cour de l'école.

Cette mission est prise en charge à 80 % par l'Agence Régionale de Santé. Les 20 % restant sont à charge de la municipalité soit la somme de 600 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette mission, si elle est soutenue par les différents acteurs impliqués (municipalité, enseignants, enfants, parents) et cette dépense budgétaire.

8) Référent déontologue

Monsieur le maire expose que par arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local, chaque conseil municipal doit désigner un référent déontologue.

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, chaque et au vu des propositions faites par l'AMF, le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Emilie MOYSAN-JEANNARD comme référente déontologue pour la commune de Belgeard, chargée d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Chaque mission est indemnisée sur la base d'un montant forfaitaire de 80 € par dossier plus les frais annexes (déplacement...).

9) **Décision modificative budget assainissement**

Monsieur le maire fait part au conseil de modifications à apporter au budget assainissement 2023 suite à un amortissement non réalisé et une prévision insuffisante.

D6817 =	92,00€
D6811-042 =	232,74€
D023 =	-232,74€
R7581 =	92,00€
R28188-040 =	232,74€
R021 =	- 232,74€

Le conseil à l'unanimité, valide les modifications budgétaires présentées.

10) **Projet pylône ATC pour déploiement réseaux télécommunication**

La municipalité a accepté la demande de Mr Renaud, opérateur Orange, pour d'effectuer des photos avec un drone sur la parcelle n° 826 pressentie pour l'installation d'un pylône relais pour améliorer la couverture locale en 4 et 5G

11) **Lotissement**

Monsieur le maire rappelle que suite à un problème de bornage qui impacte 5 parcelles et compte tenu du délai de recours pour modifier le zonage du PLUI, une réflexion portée sur la modification de la distribution des parcelles du lotissement nécessitant un modificatif du permis d'aménager.

Monsieur le maire a repris contact avec le géomètre, Monsieur MAILLARD. Celui-ci propose de gérer la vente des parcelles, lot par lot. Ceci évite une refonte complète du dossier de permis d'aménager.

Le Conseil valide l'idée avancée par M MAILLARD, en l'attente de modification demandée du PLUI.

12) **Questions diverses :**

- **Cours Yoga**

Madame MARTINEAU Lise ne donnera plus de cours de yoga sur la commune. Suite à un changement de créneau, il y a très peu de participants Belgeardais. Son cours est délocalisé sur Aron.

- **Réunion participation citoyenne**

Le conseil ayant validé la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » avec la gendarmerie, la réunion publique est planifiée le 25 octobre 2023 à 20h00 à la salle des fêtes communale. Des flyers vont être distribués.

- **Centre de loisirs de La Bazoge-Montpinçon**

Suite à une demande d'un parent élève, il est précisé que le prix majoré de 15 % pour tout enfant de Belgeard inscrit à cet accueil de loisirs est justifié par les coûts d'encadrement et l'absence de convention intercommunale.

- **Financement des travaux sur les cloches de Belgeard**

Monsieur POULEYN précise que l'église n'étant pas classée aux monuments historiques, il n'est pas possible de prétendre à un financement des travaux par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'entretien et la restauration des cloches revient au propriétaire du bâtiment car elles sont souvent considérées comme biens immeubles par destination. Il est envisageable de solliciter une souscription ou de mettre sur pied une manifestation dont le bénéfice serait versé pour participer au financement des travaux. Alain Thomas travaille dans ce sens avec des artistes locaux.

- **Demande d'informations complémentaires après dépôt du dossier assainissement**

Suite à la transmission du dossier loi sur l'eau à la DDT, des demandes de compléments d'informations ont été formulées. Elles portent à la fois sur la forme et sur le fond. Des compléments techniques sur les modalités de traitement des eaux, leur épuration et leur décharge dans le milieu naturel sont à apporter. Les réponses doivent être faites pour le 28 décembre 2023 au plus tard. Un contact est pris avec le cabinet M'EAU Conseil (M LOUVEL) responsable de l'étude.

Une prorogation d'un an de l'accord de subvention par l'agence de l'eau Loire-Bretagne jusqu'au 25/11/2024 a été également actée.

La séance est levée à 22 h 30 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour

Le secrétaire de séance,

Gilbert POULEYN

Le Maire,

Jean-Pierre LELIEVRE

